



COMMUNE DE LA GIETTAZ
CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LE TORRENT DE L'ARRONDINE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 08/02 AU 24/02/2022

AVIS DE FNE SAVOIE

FNE SAVOIE dépose un **avis défavorable** sur le projet de centrale hydroélectrique de l'Arrondine à La Giétaz.

Les incidences sont dites minimales concernant tous les impacts présentés : piscicoles, vertébrés, petite faune, habitats, paysage, etc. Or, sur le plan de la nature et de l'environnement, aucune de celles-ci ne peut être considérée peu importante.

On note plus de 5000 m² de défrichement fortement préjudiciable aux habitats, à la capture de CO₂, au boisement naturel et primaire.

La création de 800 m de piste d'accès

La production électrique envisagée est faible (908 kW), les débits turbinables estimés sont inférieurs à 0.5 m³/s pendant 7 mois de l'année. Les aléas du manque d'eau futur lié à l'évolution climatique ne sont pas évoqués.

Quant aux mesures compensatoires, elles se bornent à un pécule ridicule pour la société de pêche. La compensation des destructions sont inexistantes.

La production hydroélectrique Savoyarde existante étant en suffisance pour le département, préserver le maximum de l'environnement naturel reste la priorité.

Chambéry, le 24/02/2022

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie